



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 89014

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur l'importance pour le consommateur de connaître l'origine des produits. L'indication de l'origine géographique sur l'étiquetage des produits serait un des moyens de permettre au consommateur d'arbitrer en faveur des emplois hexagonaux et communautaires tout en sanctionnant les articles fabriqués de façon délocalisée. Il demande si comme aux Etats-Unis une définition des règles d'origine va être élaborée, de telles normes, de telles définitions, constituant des repères utiles pour le consommateur, qui est aussi un citoyen.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89014

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2708